



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination de l'action territoriale

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de création d'une usine de teillage du lin sur les communes de Saussay-la-Campagne et Frenelles-en-Vexin

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté préfectoral n° DCAT/SJIPE/MEA/21/004, il a prescrit une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale relative au projet de création d'une usine de teillage du lin sur les communes de Saussay-la-Campagne et Frenelles-en-Vexin présenté par le Groupe DEPESTELE.

L'enquête se déroulera pendant 17 jours consécutifs du **lundi 15 février 2021 à 9h00 au mercredi 3 mars 2021 à 18h00 sur le territoire des communes de Saussay-la-Campagne et Frenelles-en-Vexin.**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Frenelles-en-Vexin.

Monsieur Jean-Pierre ADAM, retraité de la police nationale, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Rouen, en qualité de commissaire-enquêteur pour recevoir les observations et propositions du public durant les permanences qui se tiendront aux mairies de :

- FRENELLES-EN-VEXIN : - le lundi 15 février 2021 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 3 mars 2021 de 14h00 à 17h00,
- SAUSSAY-LA-CAMPAGNE : - le vendredi 19 février 2021 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 26 février 2021 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, aux heures et jours habituels d'ouverture des mairies, le public pourra consulter le dossier papier qui comprend notamment la décision de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie du 6 mai 2020 indiquant qu'après examen au cas par cas, le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale ainsi que l'avis de l'agence régionale de santé du 18 novembre 2020.

Le dossier sera disponible sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse suivante :

http://www.eure.gouv.fr/Politiques_publicques/Environnement/Consultations_et_enquetespubliques/Enquetes_publicques/usine_de_teillage_a_Saussay_la_Campagne_et_Frenelles_en_Vexin

Il pourra également être consulté en versions papier et numérique à la préfecture de l'Eure, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès du maître d'ouvrage : GROUPE DEPESTELE – LINIERE DE BOSC NOUVEL – 2265 route de Valmartin – 76690 LE BOCASSE.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, dont les feuillets seront paraphés par le commissaire-enquêteur.

Les observations et propositions pourront également être adressées avant l'expiration du délai de l'enquête fixée au mercredi 3 mars 2021 à 18h00, par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à la mairie de Frenelles-en-Vexin, ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-projet-usineteillage@eure.gouv.fr (en précisant : « à l'attention du commissaire-enquêteur »), pour y être annexées au registre.

Les observations déposées par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture, celles déposées sur le registre papier seront susceptibles d'être mises en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux mairies de Saussay-la-Campagne et Frenelles-en-Vexin, à la préfecture de l'Eure ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale qui sera prise, le cas échéant, par le préfet de l'Eure, par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes les mesures devront être mises en place par les mairies de Saussay-la-Campagne et Frenelles-en-Vexin, pour assurer l'accueil du public, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur lié à la COVID-19.

Le présent avis sera affiché aux mairies de Saussay-la-Campagne et Frenelles-en-Vexin ainsi que sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture



Jean-Marc MAGDA